Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260331-20260331_DCM8-DE

KERGLOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.03.31 DCM8

Séance du 31 mars 2026

Date de convocation : 27 mars 2026
Date d'affichage : 27 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente et un mars, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes BERNARD Elodie, CARADEC Valérie, NÉDELLEC Sanae, NORMANT Patricia, ROSPARS Corinne, THOMAS Karen.
MM. CAUDAL David, HENRY Jean-Paul, JACQUIN Laurent, LE BAIL Siméon, NÉDELLEC Philippe, SINDE Philippe.

Procurations :
M. Vincent LE DREN à M. Patrick URIEN.
Mme Sandrine GUICHOUX à Mme Elodie BERNARD.

M. Philippe SINDE a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Nomination des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
Domaine : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Exposé

Pour mémoire, il convient de désigner un représentant de la commune de Kergloff appelé à siéger au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS). Il est proposé de procéder à cette désignation comme suit :

Représentante au CNAS :

1. Titulaire : ROSPARS Corinne
2. Suppléante : BERNARD Elodie

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal :

- De désigner le représentant de la commune de Kergloff au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS), conformément à la composition présentée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260331-20260331_DCM8-DE

Vote

☐ Nbre d'abstention :

☐ Nbre de vote « contre » :

☐ Adoptée à la majorité

☒ **Adoptée à l'unanimité**

☐ Rejet de la délibération

☐ Report de la délibération

Le Maire,

Patrick URIEN.

MAIRIE DE KERLOFF 29270 FINISTERE

M. Philippe SINDE,

Secrétaire de séance.